



Préavis d'adjudication de contrat pour abonnement aux services de S&P Global Platts – PIRA Energy Group

1. Préavis d'adjudication de contrat

Le préavis d'adjudication de contrat (« PAC ») est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Description du besoin

La Régie canadienne de l'énergie a besoin de retenir les services d'un entrepreneur ayant une expertise dans le domaine des évaluations de la résistance des zones de soudure et de la détermination de l'aptitude à l'emploi sur des pipelines qui ne sont pas conçus explicitement au moyen d'une méthode de conception axée sur la déformation.

Définition des besoins

La Régie canadienne de l'énergie a établi qu'une expertise est requise relativement aux évaluations des défaillances dans la zone de soudure circonférentielle induite par déformation fournies par des sociétés pipelinières tierces.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

L'entrepreneur doit effectuer les évaluations suivantes :

3.1 Effectuer un examen externe de la documentation de la société, que celle-ci a fournie pour démontrer que les zones de soudure dans la conception du pipeline, représentées dans les descriptions des méthodes de soudage figurant dans la documentation, peuvent résister aux charges potentielles indiquées à l'article 4.2.4 de la norme CSA Z662-19. L'examen externe est un produit livrable écrit, sous forme de rapport technique, qui doit :

3.1.1 Évaluer la conformité de la conduite avec les exigences de la version 2019 de la norme CSA Z662 et de la version 2018 de la norme CSA Z245.1.

3.1.2 Déterminer si les propriétés mécaniques du matériau de la conduite sont acceptables, d'après les résultats des essais présentés dans la documentation de la société.

3.1.3 Évaluer les propriétés des essais mécaniques, notamment :

3.1.3.1 la force de rupture;

3.1.3.2 la résistance à la traction;

3.1.3.3 le rapport entre la force de rupture et la résistance à la traction pour l'acier de la conduite.

3.1.4 Déterminer si les méthodes de soudage réévaluées et mises à l'essai sur la conduite du projet, qui représentent les méthodes de soudage couramment utilisées parmi un éventail de méthodes utilisées dans le cadre du projet, sont représentatives des autres méthodes de soudage.

3.1.5 Présenter les variables du projet, comme la résistance réelle de la conduite, l'épaisseur, le diamètre et les paramètres de soudure.



- 3.1.6 En ce qui a trait à la méthode d'évaluation des déformations (ABD-1) utilisée selon la documentation de la société :
- 3.1.6.1 Préciser si les résultats des essais, les variables, les incertitudes et les limites de la méthode ont tous été pris en compte comme il se doit.
 - 3.1.6.2 Préciser s'il a été démontré que la zone de soudure peut supporter les charges applicables indiquées à l'article 4.2.4 de la norme CSA Z662-19 selon un facteur de sécurité raisonnable.
- 3.1.7 Indiquer si un nombre suffisant d'essais ont été réalisés pour étayer les conclusions de la société.
- 3.1.8 Formuler des recommandations sur les mesures que la société doit prendre pour démontrer que les zones de soudure conviennent à l'usage prévu, si l'expert en la matière n'est pas d'accord avec la conclusion de la société.
- 3.1.9 Recommander des options en matière de surveillance et d'atténuation continues relativement à toute lacune relevée dans l'évaluation à la tâche 4.1.
- 3.1.10 Préparer une présentation résumant le rapport technique de l'expert en la matière et ses conclusions.

4. Applicabilité des accords commerciaux aux achats

- **Aucun accord commercial ne s'applique**

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Parmi ses clients, PIRA Energy Group de S&P Global Platts compte des sociétés et des pays producteurs, dont ceux de l'OPEP, des pays consommateurs d'énergie, des sociétés pipelinières et diverses associations du secteur énergétique. Par conséquent, elle a accès à des renseignements commerciaux de nature délicate sur les produits en question et les politiques relatives à l'énergie. Grâce à son réseau de contacts et à ces informations, PIRA est à même de fournir une analyse du marché et des prévisions qu'aucune autre société ne peut donner.

6. Exceptions prévues au *Règlement sur les marchés de l'État*

Les exceptions ci-après au *Règlement sur les marchés de l'État* sont invoquées pour le présent contrat aux termes de l'alinéa 6d) qui se lit comme suit : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Durée du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution et est assorti de deux (2) options d'une (1) année.

8. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, incluant les options, est de 57 000,00 \$ US (taxes en sus).

9. Nom et adresse du fournisseur présélectionné

Centre for Reliable Energy Systems
5858 Innovation Drive
Dublin, Ohio 43016, USA



10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être parfaitement capables de fournir les services décrits dans le préavis d'adjudication de contrat peuvent faire parvenir à la personne-ressource mentionnée dans le présent préavis un énoncé de capacités par écrit d'ici la date limite. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

11. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au 1 Juin 2021 à **14 h, heure des Rocheuses**.

12. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés comme suit :

Carol A. Hambleton
Conseillère principale en approvisionnement
Régie canadienne de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Courriel : Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca